



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
☎ 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

24 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOYAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TREHOREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **17 janvier 2019**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Delphine MAINGUY, Yannick MONNIER, Magalie GUILLEMAUD, Danielle GUILLAUME, Solène LE MOING, Sébastien LE RAY, Guy GICQUEL, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER Sylvie BEAUJEAN, Viviane LE BORGNE, Alain PUISSANT, Françoise ARNOLDO, Laurent RICHARD-PARPAILLON.

Absent(e)s excusé(e)s : Didier BOURNE donne pouvoir à Denis TREHOREL ; Odile SANTIER donne pouvoir à Sébastien LE RAY.

Secrétaire : Nadège DEMOLLIENS est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 28 novembre 2018,
- 2 Modification du tableau des effectifs,
- 3 Convention de groupement de commandes fournitures de bureau et papeterie,
- 4 Avis du Conseil municipal sur le Programme Local de l'Habitat de Ploërmel Communauté,
- 5 Avis sur l'implantation d'une antenne relais Orange sur la commune,
- 6 Demande de subvention du Collège Madame de Sévigné de Mauron,
- 7 Demande de subvention de la MFR de Guilliers,
- 8 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations,
Questions diverses
- 9 Avis du Conseil municipal suite à l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle à la Bertois et vente à Mme Ghyslaine TOUZARD
- 10 Avis du Conseil municipal suite à l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle rue du Pont et vente à Mme Laurence DALINET
- 11 Avenant au Marché de maîtrise d'œuvre construction d'une maison de l'enfance
- 12 Questions écrites de la liste « Construisons ensemble l'avenir »

1) Approbation du compte rendu de séance du 28 novembre 2018

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 28 novembre 2018.

➔ Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le compte-rendu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 NOVEMBRE 2018

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2) Modification du tableau des effectifs

Afin de pérenniser l'organisation actuelle des services techniques à 4 agents mise en place il y a deux ans, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique.

Actuellement il y a :

- 1 Agent de maîtrise principal
- 1 Adjoint technique
- 1 Adjoint technique stagiaire
- 1 Agent en Contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE-CUI
(1 Adjoint technique principal de 1^{ère} classe en disponibilité depuis 27/10/2012 jusqu'au 26/10/2021).

- Création d'un poste de catégorie C, filière technique, à temps complet, Adjoint technique, à compter du 1^{er} mars 2019.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un poste de catégorie C, filière technique, à temps complet, Adjoint technique, à compter du 1^{er} mars 2019,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste de catégorie C, filière technique, à temps complet, Adjoint technique, à compter du 1^{er} mars 2019,**
- de modifier le tableau des effectifs,**
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3) Convention de groupement de commandes fournitures de bureau et papeterie

En 2015, un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau avait été signé entre Ploërmel Communauté, les communes de Ploërmel, Taupont, Loyat, Campénéac, Gourhel, Montertelot, le CIAS de Ploërmel Communauté et le PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. Ce marché arrivera à échéance en février 2019.

Ce groupement a permis de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des conditions avantageuses d'achat en mutualisant les procédures de passation tout en conservant la qualité des prestations.

Le renouvellement de ce groupement de commandes est l'occasion d'étendre ce dispositif aux communes membres de Ploërmel Communauté, nouveau territoire, qui le souhaitent.

Ploërmel Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du ou des titulaires.

Ploërmel Communauté sera chargée de signer et de notifier les marchés pour l'ensemble des membres et prendra à sa charge les frais de la procédure de passation.

Le cas échéant, la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution sera celle de Ploërmel Communauté.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution des prestations, notamment au regard du paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement annexée au présent bordereau.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot 01 : Fournitures de bureau et petits accessoires de bureau
- Lot 02 : Fourniture de papier

Les prestations débuteront à compter de la date de notification, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois pour une durée maximale de 4 ans.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire de la proposition de convention.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau, de petits accessoires de bureau et de papier ;
- de désigner Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice de groupement de commandes ;
- de l'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune, ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau, de petits accessoires de bureau et de papier ;**
- **de désigner Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice de groupement de commandes ;**
- **de l'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents ;**
- **d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune, ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4) Avis du Conseil municipal sur le Programme Local de l'Habitat de Ploërmel Communauté

Après plus d'un an de travail, Ploërmel Communauté a procédé à l'arrêt de son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) par décision du conseil communautaire en date du 29 novembre 2018.

Conformément à l'article L302-2 du code de la Construction et de l'Habitation, le projet PLH est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres. A défaut de remarques ou d'avis dans un délai de deux mois, l'avis est réputé favorable.

A l'issue de cette période de deux mois, le conseil communautaire délibérera à nouveau afin de tenir compte de l'avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA). Le projet PLH sera ensuite transmis au Préfet. L'adoption définitive du PLH se fera par décision du conseil communautaire après avis du Préfet et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de donner un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Ploërmel communauté,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat de Ploërmel communauté,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

5) Avis sur l'implantation d'une antenne relais Orange sur la commune,

Dans le cadre du déploiement de son réseau, Orange souhaite implanter une antenne relais sur la commune, afin d'apporter une bonne couverture.

Une zone de recherche pour l'implantation d'un pylône sur un terrain communal a été déterminée. Des études (essai radio, mesures de champs, études de structure et de charge,...) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station électrique, et des démarches administratives seront réalisées par le demandeur Orange SA.

Dans l'hypothèse où les études se révéleraient positives, un rapprochement avec Orange SA se ferait afin d'étudier les conditions permettant d'aboutir à une éventuelle mise à disposition d'emplacements, qui serait contractualisée par un bail signé par les deux parties, moyennant un loyer annuel de 1500€.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver ce projet d'implantation d'antenne relais Orange sur la commune,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet d'implantation d'antenne relais Orange sur la commune,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Demande de subvention du Collège Madame de Sévigné de Mauron,

Afin d'aider la famille d'un enfant résidant sur la commune à financer un séjour à la montagne organisé par le collège du 17 au 23 mars, dont le prix s'élève à 340.51€.

Le Collège Madame de Sévigné sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour la famille concernée.

→ Le Maire considérant que les collèges sont à la charge du Département, propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable à cette demande

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7) Demande de subvention de la MFR de Guilliers,

Afin d'aider la famille d'un enfant résidant sur la commune à financer un voyage d'étude en Savoie du 27 janvier au 2 février 2019 organisé par la MFR de Guilliers, dont le prix est de 256.25€ pour la famille.

La MFR sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention municipale de 25€.

→ Le Maire considérant que les Maison familiales rurales ne sont pas à la charge des communes, propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8) compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations

Budget Principal :

- UGAP- Marne La Vallée : 1 vidéoprojecteur, 1 écran mural, 1 écran portable : 1544.20€ HT
- LACROIX SIGNALISATION – Saint Herblain : panneaux de signalisation : 1677.90€ HT
- PEPINIERES DE PENHOUET – Ploeren : plantes pour fleurissement : 1561.80€ HT
- LES SERRES DES AJONCS D'OR – Sérent : plantes pour fleurissement : 1462.00€ HT
- ESAT LES BRUYERES – Plumelec : entretien des sites de Trégadoret, Leuléac, Crétudel et débroussaillage du Pump Track : 3400.00€ HT

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Questions diverses

9) Avis du Conseil municipal suite à l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle à la Bertois et vente à Mme Ghyslaine TOUZARD

Lors de sa séance du 11 octobre 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à organiser une enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle du domaine public communal jouxtant les parcelles ZD100-127-128-190 situées à la Bertois, au vue de sa vente à Mme Ghyslaine TOUZARD.

Le Commissaire enquêteur Mme Anne –Marie CARLIER, au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 novembre au 14 décembre 2018 a rendu « **un avis favorable et recommande que le tracé et le bornage de la parcelle à céder par la commune soient établis en présence de la demanderesse ou son représentant, du représentant de la mairie ayant autorité ainsi que du représentant de l'association des eaux des villages exploitant le puits afin de prendre en compte les modalités d'accès aux différents ouvrages et parcelles** ».

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de donner un avis favorable et de prononcer la désaffectation et l'aliénation du bout de parcelle à la Bertois jouxtant les parcelles ZD100-127-128-190,
- d'en autoriser la vente Mme Ghyslaine TOUZARD au prix de 3€ le m², conformément à la délibération du 29 février 2012, en fonction de la surface retenue suite au bornage,
- de préciser que les frais afférents à la vente sont à la charge de Mme TOUZARD :
 - frais du géomètre Le Breton 954 €,
 - frais d'actes du Notaire,
 - frais du Commissaire enquêteur (50% du montant total d'indemnisation payé par la commune soit 323.70€ à la charge de Mme TOUZARD, un titre de ce montant sera émis par la collectivité)

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable et de prononcer la désaffectation et l'aliénation du bout de parcelle à la Bertois jouxtant les parcelles ZD100-127-128-190,
- d'en autoriser la vente Mme Ghyslaine TOUZARD au prix de 3€ le m², conformément à la délibération du 29 février 2012, en fonction de la surface retenue suite au bornage,
- de préciser que les frais afférents à la vente sont à la charge de Mme TOUZARD :
 - frais du géomètre Le Breton 954 €,
 - frais d'actes du Notaire,
 - frais du Commissaire enquêteur (50% du montant total d'indemnisation payé par la commune soit 323.70 € à la charge de Mme TOUZARD, un titre de ce montant sera émis par la collectivité)
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

10) Avis du Conseil municipal suite à l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle rue du Pont et vente à Mme Laurence DALINET

Lors de sa séance du 11 octobre 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à organiser une enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'un bout de parcelle du domaine public communal rue du Pont jouxtant la parcelle ZL160, au vue de sa vente à Mme Laurence DALINET. Le Commissaire enquêteur Mme Anne –Marie CARLIER, au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 novembre au 14 décembre 2018 a rendu « **un avis favorable et recommande que le représentant de la mairie ayant autorité soit présent lors du bornage définitif du terrain afin d'optimiser harmonieusement la répartition des surfaces entre les parties** ».

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de donner un avis favorable et de prononcer la désaffectation et l'aliénation du bout de parcelle rue du Pont jouxtant la parcelle ZL160,
- d'en autoriser la vente Mme Laurence DALINET au prix de 6€ le m², conformément à la délibération du 29 février 2012, en fonction de la surface retenue suite au bornage,
- de préciser que les frais afférents à la vente sont à la charge de Mme DALINET :
 - frais du géomètre Le Breton 1021.20 €,
 - frais d'actes du Notaire,
 - frais du Commissaire enquêteur (50% du montant total d'indemnisation payé par la commune soit 323.70 € à la charge de Mme DALINET, un titre de ce montant sera émis par la collectivité)
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable et de prononcer la désaffectation et l'aliénation du bout de parcelle rue du Pont jouxtant la parcelle ZL160,
- d'en autoriser la vente Mme Laurence DALINET au prix de 6€ le m², conformément à la délibération du 29 février 2012, en fonction de la surface retenue suite au bornage,
- de préciser que les frais afférents à la vente sont à la charge de Mme DALINET :
 - frais du géomètre Le Breton 1021.20 €,
 - frais d'actes du Notaire,

- frais du Commissaire enquêteur (50% du montant total d'indemnisation payé par la commune soit 323.70€ à la charge de Mme DALINET, un titre de ce montant sera émis par la collectivité)
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

11) Avenant au Marché de maîtrise d'œuvre construction d'une maison de l'enfance

Compte tenu de l'évolution de l'enveloppe prévisionnelle de travaux pour la construction de la maison de l'enfance, suite à la notification des 13 lots pour un montant total de 640 909.77 € HT, le 13 décembre 2018, le Cabinet LAUS architectes nous a adressé un avenant à son contrat.

Le taux de rémunération du cabinet LAUS pour la Mission de Base est de 9.9% du montant des travaux HT.

Le marché initial était de 495 000.00 € X 9.9% = 49 005.00 € HT.

Le montant actualisé est de 640 909.77 € x 9.9% = 63 450.07 € HT, il y a lieu de signer un avenant pour 14 445.07 € HT soit 17 334.08 € TTC.

De plus les missions DET et AOR précédemment attribuées au cabinet EXOCETH Cotraitant 2 ont été transférées au cabinet LAUS Mandataire.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de valider cet avenant au marché de Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de l'enfance, du cabinet LAUS architectes d'un montant de 14 445.07 € HT soit 17 334.08 € TTC.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avenant au marché de Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de l'enfance, du cabinet LAUS architectes d'un montant de 14 445.07 € HT soit 17 334.08 € TTC.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

12) Questions écrites de la liste « Construisons ensemble l'avenir »

Question 1 : Location de logement

La question se pose toujours sur le logement de la mairie restant à ce jour non loué. Avez-vous eu des demandes ? et si oui, savez-vous pourquoi les personnes ont refusé la location ? Est-ce trop onéreux ? Est-ce mal situé ? ou autre ?

Réponse :

Il n'y a pas eu de demande pour le logement situé au deuxième étage de la mairie dernièrement. Les demandes de location concernent principalement des maisons individuelles.

Question 2 : Grand débat national

Nous avons appris qu'il y avait un cahier de doléances mis à la disposition des administrés pour le grand débat national qui aura lieu en mars. Lors de la visite de Viviane à la mairie, il n'y avait aucune doléance formulée sur le cahier. Il a été entendu que pour certaines personnes il n'était pas facile de faire la démarche et surtout d'écrire. Ne serait-il pas

possible d'organiser une soirée ou une journée débat et faire remonter les attentes et les questions des loyatais ?

Réponse :

Le cahier de doléances et de propositions est à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Les personnes peuvent venir le compléter en mairie, ou déposer un document préparé précédemment.

Le Maire ne sera pas à l'initiative d'un débat sur la commune, cependant si un groupe de personne souhaite en organiser et animer un sur la commune, il étudiera la demande de mise à disposition de salle.

Question 3 : Maison médicale

Où en est la recherche de la 3^{ème} installation médicale ? Dermatologue, ophtalmologue, ou autres. Avez-vous eu des contacts récents ?

Réponse :

La mairie est en contact avec une dermatologue, qui exerce actuellement à l'étranger, elle a fait une demande de validation de ses diplômes pour pouvoir exercer en France, elle attend une réponse pour fin janvier.

Question 4 : Communauté de communes

Lors des réunions de la communauté de communes il y a des sujets qui sont traités et qui concernent les communes adhérentes (comme le PLH). Ne serait-il pas possible que les élus de Loyat faisant parti du conseil communautaire ou des commissions diverses nous informent sur les dossiers traités ? Il serait bon que l'on puisse en débattre et donner notre avis.

Réponse :

Les élus de Loyat membres des commissions communautaires s'efforcent d'être présents à chaque commission. Lors de ces commissions souvent animées par des cabinets extérieurs, ils contribuent à l'évolution des sujets traités, il n'y a pas toujours un compte rendu élaboré pour chaque commission. Ainsi pour le PLH c'est un document de synthèse qui a été produit et présenté lors du Conseil communautaire du 29 novembre 2018, document qui est présenté ce soir lors du conseil municipal à l'ensemble des conseillers. D'autres documents de travail très volumineux seront transmis avec ce compte rendu. Il semble difficile pour chaque membre de commissions communautaires de rédiger un compte rendu et de l'adresser à l'ensemble des conseillers municipaux.

Informations

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mercredi 27 mars 2019 à 20 heures

Fin de séance : 22H30